

Ses missions

→ **Fédérer les acteurs du tourisme, soutenir et coordonner leurs initiatives, assurer le développement et la promotion de l'offre touristique, telles sont les principales missions confiées par le Conseil Général à l'ADT.**

- ⇒ Elaboration et mise en œuvre de la Stratégie de développement touristique de la Nièvre, au service du Conseil Général
- ⇒ Conseils et assistance aux porteurs de projets privés et publics en matière de développement des sites et territoires, de réalisation et valorisation d'équipements et produits touristiques
- ⇒ Observation statistique de l'activité touristique et veille des marchés
- ⇒ Elaboration et mise en œuvre d'un plan marketing sur les marchés français et étrangers
- ⇒ Promotion de l'activité touristique de la Nièvre, édition des brochures, accueil presse
- ⇒ Coordination et mise en réseau des acteurs du tourisme autour de projets collectifs
- ⇒ Valorisation et labellisation de l'offre (certification, labels d'hébergement, « Tourisme et Handicap »...)
- ⇒ Organisation de la mise en marché, de la réservation et de la vente de prestations et de produits touristiques de qualité visant au développement de l'économie touristique de la Nièvre.

Plus précisément...

- Site Public : www.nievre-tourisme.com
- Site Professionnel : www.nievre-tourisme-pro.com
Ressources documentaires, brochures, dossier de presse, communiqués de presse, photothèque...

Les Fiches Pratiques de Nièvre Tourisme Les Structures d'Hébergement

[Ctrl + Clic pour suivre les lien]

- Aménager son hébergement
- Faciliter la découverte des territoires aux touristes
- Comment être référencé sur les supports de l'ADT58
- Commercialiser son offre